

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	57

PRESENTS	45
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	35

Vote Pour :	54
Vote Contre :	0
Abstention :	3

Date de la Convocation

2 DECEMBRE 2025

Date d'Affichage

2 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Marie-Claire MATE à Elisabeth LOYER, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNÉ

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°255\_2025

ACTES : 1.2.3

**OBJET DE LA DELIBERATION : 38- Avenant n°5 au contrat de concession de gestion du cinéma Vertigo à Graulhet**

**Exposé des motifs**

Le contrat de concession pour la gestion du cinéma Vertigo de Graulhet a été attribué au délégataire SARL CINE AZUR du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2029.

Des avenants au contrat ont été approuvés :

- . un avenant n°1 du 15/06/2020 portant sur la modification de l'article 18 du contrat concernant la garantie à première demande, remplacée par une caution.
- . un avenant n°2 du 06/07/2020 portant exonération exceptionnelle de la redevance annuelle prévue à l'article 1. 4 du contrat dans le contexte COVID,
- . un avenant n° 3 du 21 mars 2022 portant modification de l'article 15-4 du contrat de concession qui prévoyait une subvention de 20 000 € allouée au délégataire en 2020 et 2021 pour participer aux frais de fluides du cinéma afin d'attribuer une subvention en 2022,
- . un avenant n°4 du 18 septembre 2023 portant modification de l'article 15-4 du contrat de concession qui prévoyait une subvention de 20 000 € allouée au délégataire en 2020, 2021 et 2022 pour participer aux frais de fluides du cinéma afin d'attribuer une subvention en 2023,

Considérant que depuis le début de l'année 2025 les salles de cinéma souffrent d'une crise multifactorielle et d'une crise de l'offre, il apparaît que de nombreux de films ont eu du mal à trouver leur public en 2025, notamment les films français, alors que l'année 2024 avait été portée par les énormes succès du Comte de Monte Cristo et d'Un p'tit truc en plus.

Avec une durée inédite de huit mois consécutifs de baisse qui vient assécher la trésorerie des petites salles, le choc est rude pour des salles se remettant à peine du Covid alors que, comme les autres équipements cinématographiques ayant investi pour séduire de nouveaux spectateurs, le cinéma de Graulhet a misé sur le renouvellement du matériel de projection pour répondre aux standards toujours plus exigeants. Par ailleurs, une concurrence est féroce : celle des smartphones qui sont devenus pour les jeunes l'unique support de consommation de contenus audiovisuels.

Face aux résultats de fréquentation des cinémas particulièrement décevants de ces derniers mois avec des baisses ayant atteint 25 %, le CNC a pris la mesure de la menace qui pèse sur l'équilibre financier des cinémas et devrait proposer des avances remboursables exceptionnelles aux cinémas les plus en difficulté.

Enfin, la Communauté d'agglomération a étudié en 2024 la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques pour le cinéma de Graulhet : une étude de potentiel a été réalisée et a estimé qu'il était possible d'installer une puissance de 90 kWc sur environ 600 m<sup>2</sup> de toiture. Or la toiture du cinéma de Graulhet est un toit-terrasse en béton datant de 2013, recouvert d'un isolant de compressibilité classe C et d'une membrane d'étanchéité. L'estimation chiffrée pour la réfection complète du complexe isolant et étanchéité est d'environ 100 000 € auquel il faut ajouter 150 000€ pour l'installation photovoltaïque, remettant en cause la rentabilité du projet.

En conclusion et au regard de ces données, il apparaît clairement que la subvention de 20 000€ permet de soutenir le cinéma de Graulhet en matière de consommation énergétique mais aussi d'aider le délégataire Ciné Azur dans l'amélioration indispensable au bon fonctionnement technique tout en répondant aux attentes de plus en plus exigeantes des spectateurs, que ce soit au niveau du confort comme pour l'aspect esthétique de l'équipement.

### **Le Conseil de communauté,**

Où cet exposé,

Vu les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.3 des statuts Compétences en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire,

Vu l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés** (Abstention de Christian PERO, Francis RUFFEL et Martine SOUQUET) :

- **approuve** l'avenant N°5 au contrat de concession de gestion cinéma Vertigo à Graulhet modifiant l'article 15-4 du contrat de concession en intégrant qu'une subvention de 20 000 € sera allouée au délégataire en 2025 pour participer aux frais de fluides du cinéma et d'aider le délégataire Ciné Azur dans les améliorations nécessaires au bon fonctionnement technique mais aussi de répondre aux attentes des usagers, que ce soit pour le confort ou la propreté de l'équipement,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 16 DEC. 2025

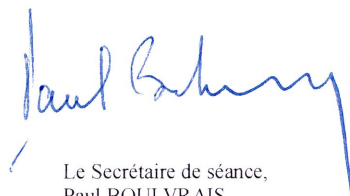
- publication - mise en ligne

Le 16 DEC. 2025

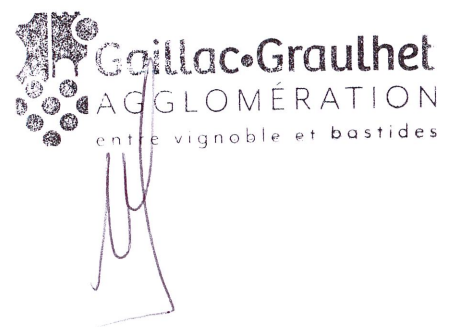
et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025



ID : 081-200066124-20251208-255\_2025-DE